

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 67

Objet : Concession de
l'établissement thermal :
déclaration sans suite

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mirsille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

AUZET Éric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOU Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURIAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2021

Application agréée E-buyme.com

99_DE-004-200967437-20210630-67_30062021

Madame Sonia FONTAINE, rapporteur, expose ce qui suit :

Par la délibération N°19 du 28 mai 2019, le Conseil Communautaire de PAA a autorisé le lancement de la procédure en vue de la passation d'un contrat de concession pour l'exploitation de l'établissement thermal.

Un avis d'appel public à candidatures a été publié au BOAMP et au JOUE le 10 juin 2019 ainsi que dans une publication spécialisée AQUAE le 11 juin 2019

La date limite de réception des candidatures était fixée au mardi 09 juillet 2019 avant 16h00.

Trois réponses relatives à la présente consultation ont été déposées dans les délais fixés par l'avis d'appel à candidature par les sociétés suivantes.

- ❖ **VALVITAL Compagnie Européenne des Bains, 18 route du Revard CS30349 73103 Aix les Bains,**
- ❖ **ARENADOUR CAPITAL, 5 boulevard Saint Pierre BP 363 40108 DAX Cedex,**
- ❖ **FRANCE THERMES HOLDING ; 88 Avenue des Ternes 75017 PARIS**

En commission DSP en date du 18 juillet 2019 sous la présidence de Patrick MARTELLINI, les candidatures ont été ouvertes et analysées et les 3 candidats ont été autorisés à remettre une offre dans les conditions définies par le Code de la Commande Publique.

La date limite de réception des offres était fixée au vendredi 18 octobre 2019 avant 16h00.

Deux offres ont été déposées dans le délai susvisé par les sociétés suivantes.

- ❖ **VALVITAL Compagnie Européenne des Bains,**
- ❖ **FRANCE THERMES HOLDING.**

En commission DSP en date du 18 octobre 2019 sous la présidence de Patrick MARTELLINI, il a été procédé à l'ouverture des plis et en commission DSP en date du 07 novembre 2019 toujours sous la présidence de Patrick MARTELLINI, l'analyse de ces offres a été présentée par Maître Philippe SCHMIDT du cabinet VEDESI, consultant de la collectivité sur ce dossier et à l'issue, la Commission a autorisé la Présidente de PAA à engager la négociation prévue par le CGCT avec les deux candidats.

Le calendrier des négociations s'est décliné comme suit :

Une première négociation a eu lieu le 22 novembre 2019 durant laquelle les deux candidats ont été auditionnés.

A l'issue de cette dernière, une seconde négociation a été planifiée pour le 23 janvier 2020 et repoussée au 19 février 2020 en raison de la tenue du salon « les Thermalies ».

Les candidats ont donc été auditionnés une seconde fois le 19 février 2020 et invités à nous remettre des offres modifiées pour le 06 avril 2020.

La survenue de la pandémie de COVID 19 a repoussé cette échéance au 22 juillet, puis au 15 octobre et enfin, suite au second confinement, au 16 novembre 2020.

Par courrier en date du 16 novembre 2020, la société VALVITAL nous informait qu'elle ne souhaitait pas, compte tenu du contexte général considérablement dégradé, présenter une nouvelle offre et se retirait par conséquent de la procédure en cours.

France Thermes déposait dans le même temps son offre modifiée.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Application de la loi n° 2015-912 du 7 août 2015

99_DE-004-200067437-20210630-67_30062021

Cette offre, seule restante en lice pour l'attribution, a fait l'objet de deux négociations en visioconférence compte tenu du contexte sanitaire les 14 décembre 2020 et le 08 janvier 2021 accompagnées d'échanges de courriers avec le candidat.

En synthèse et au terme des négociations menées, il apparaît que la seule offre restante pose les problématiques suivantes :

- le niveau de fonds propres susceptible d'être mobilisé sur le financement du projet se trouvait très contraint du fait notamment du contexte de crise sanitaire que nous traversons ;
- il est d'autre part apparu après échanges avec les financeurs pressentis, et notamment la Région, que le financement des investissements par voie de subvention, requis par les offres, n'est pas susceptible de faire l'objet d'engagements au niveau sollicité et qu'en conséquence le contrat devait prévoir une clause résolutoire bilatérale disposant qu'à l'issue d'un délai de plusieurs mois suivant la conclusion du contrat, chacune des parties pouvait en constater la résolution du fait de la non obtention des financements susvisés,
- Enfin, par rapport à la période du lancement de la procédure, la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 a entraîné un bouleversement considérable du contexte économique national lié au thermalisme mais aussi dans l'équilibre économique du contrat lui même qui amène naturellement à douter de la pertinence de conclure une telle concession pour 30 ans.

L'an deux mille vingt et un, le 18 du mois de mai la commission de délégation des services publics désignée par le conseil d'agglomération s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances à 14h00 sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, conseillère communautaire de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération et a proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Mme la Présidente à déclarer sans suite la procédure de délégation de service public de l'établissement thermal.

Il vous est donc demandé d'autoriser Mme la Présidente à déclarer sans suite la procédure de délégation de service public

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées

A l'unanimité des suffrages exprimés et :

6 ne prennent pas part au vote : M. BLANC Michel, M. KUHN Francis,
Mme GRANET BRUNELLO Patricia, Mme OGGERO BAKRI Céline,
M. RISSO Gilbert, M. TEYSSIER Bernard

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/07/2021

Appréhension des services F. Anjolet G. M.

